



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART & DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

184 AVENUE DE LA LIBERTÉ
13288 MARSEILLE CEDEX 9
T 04 91 82 83 30
F 04 91 82 83 41
www.esadmm.fr

**Conseil d'Administration
Séance du 9 décembre 2016**

**Présentation de l'Ordre du jour et
Adoption du compte-rendu de séance
du CA du 14 octobre 2016**

Délibération n°01_ADM_16_12_09_OJ_CR

L'an deux mille seize, le 9 décembre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 28 novembre 2016.

VU

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires.
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L.75-10.
- la délibération n°10/1103/CURI du Conseil municipal de la ville de Marseille, en date du 6 décembre 2010, demandant la création d'un établissement public de coopération culturelle ;
- l'article 8.2 des statuts, le Conseil d'Administration inaugure la séance par l'adoption du compte-rendu de la séance précédente communiqué à l'ensemble des membres y siégeant le 25 mars 2016 ;

La Présidente,

EXPOSE

L'Ordre du jour décrit dans l'invitation de participation adressée aux membres du Conseil d'administration le 28 novembre 2016, appelle l'approbation des points suivants :

- Compte rendu de séance du 14 octobre 2016,
- Règlement Intérieur,
- Bilan partenariat
- Bilan Atelier Public Sainte Margueritte
- Régime Indemnitare,
- Rapport d'Etat sur les collectivités
- Tableau des effectifs,
- Droits d'inscription et tarifs
- Demande de Subvention
- Autorisation pour ouverture de la ligne de trésorerie
- Décision modificative n°2 2016,
- Budget primitif 2017,
- Autorisation pluri annuelle pour l'acquisition de certificats électroniques
- Autorisation pluri- annuelle pour la mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation des marchés
- Information marchés,
- Demande de subvention à la région pour l'insertion professionnelle
- Questions diverses.

M. Philippe Campos est désigné comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 14 octobre 2016, transmis pour avis le 21 octobre 2016 est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, sous réserve des éventuelles suggestions de modification.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

décide

Article 1 : d'adopter le compte rendu de séance du 14 octobre 2016.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	18
Votes pour	18
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~**Rejetée**~~

Fait à Marseille, le 9 décembre 2016.

La Présidente
Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Transmise au représentant de l'Etat le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent data collection procedures and the use of advanced analytical techniques to derive meaningful insights from the data.

3. The third part of the document focuses on the implementation of data-driven decision-making processes. It provides a detailed overview of the steps involved in identifying key performance indicators (KPIs) and using data to inform strategic decisions.